

Le 10/06/2015 11:12, SNUipp de la Creuse a écrit :

Monsieur,

Suite à votre réunion de travail du jeudi 11 juin, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'évoquer la situation des personnels en contrats précaires dans le département notamment en ce qui concerne les renouvellements et/ou changements de contrat. Nous pouvons nous rendre disponibles dans la journée du 12 juin.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le SNUipp-FSU23,

Julien COLOMBEAU

Co-secrétaire départemental

Le 11/06/2015 18:12, Hugo Mourton a écrit :

Monsieur,

Sur la forme, il conviendrait d'adresser vos demandes d'audience au cabinet de Madame l'Inspecteur d'académie - DASEN.

Sur le fond, si nous pourrions éventuellement nous rencontrer afin d'évoquer certains points, il semblerait prématuré de le faire si tôt concernant les CUI/CAE et les AESH.

En effet, si nous avons effectivement engagé les travaux, nous ne connaissons ni les moyens 2015/2016, ni l'ensemble des décisions MDPH.

En outre, je vous propose de nous communiquer vos observations ou propositions par mél. Nous les étudierons attentivement au cours de l'avancée de ce dossier.

Sincères salutations,

Hugo Mourton
Responsable de la division des personnels
DIPER

DSDEN de la Creuse

tél : 05 87 86 61 09

fax : 05 87 86 61 01

<http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/ia23/>

----- Message transféré -----

Sujet :Re: demande d'audience

Date :Fri, 12 Jun 2015 11:18:45 +0200

De :SNUipp-FSU 23 <snu23@snuipp.fr>

Pour :Hugo Mourton <Hugo.Mourton@ac-limoges.fr>

Copie à :Cabinet I.A. <cabinet.ia23@ac-limoges.fr>, maryse.pasquet@ac-limoges.fr

Monsieur,

Je suis extrêmement surpris de cette réponse puisque vous avez vous-même fait la proposition de la rencontre et de la date afin d'avoir la connaissance la plus fine de chacun des dossiers. A aucun moment vous ne nous avez demandé de faire une demande d'audience auprès de Madame l'Inspecteur d'Académie. Toutes les demandes d'audience que nous avons pu formuler sont d'ailleurs restées lettre morte.

Nous regrettons fortement cette prise de position nouvelle qui ne sert ni l'intérêt des élèves ni l'intérêt des personnels concernés. Aussi, nous vous demandons donc de bien vouloir inscrire ce point aux questions diverses de la CAPD du 15 juin.

Sincères salutations,

Fabrice Couégnas